

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Date de la convocation 11 OCTOBRE 2024	
	
EFFECTIF LEGAL :	19
EFFECTIF EN EXERCICE :	19
EFFECTIF VOTANT :	18

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Capinghem, sous la présidence de Christian Mathon, maire

Etaient présents : Ch. MATHON, MC. FICHELE, A. TRICOIT, T. WIDHEN, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, M. BILLOIR, F. VAN LAETHEM, J. BAUDOUIN, J. AGNIERAY, K. UDRY, N. ROUBAUD,

Etaient absents : A. KIMOUR,

Ont donné pouvoir : V. PARABOSCHI > pouvoir G. TRAPASSO, F. TREDEZ > pouvoir S. DUMORTIER, C. CABY > pouvoir à C. MATHON, P. MOUCHON > pouvoir à MC. FICHELE,

Quorum : OUI

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

OBJET : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) : BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE METROPOLITAINE - SIGNATURE DOSSIER DE CANDIDATURE

Numéro de la délibération : CM2410-14

Monsieur le Maire expose,

La MEL mène une politique culturelle engagée en soutenant les évènements culturels métropolitains depuis 2001 (délibération 01 C 325) et la mise en réseau des équipements culturels depuis 2012 (délibération 12 C 0647) grâce notamment à la création d'un portail communautaire de lecture publique permettant l'accès à une offre documentaire et des services en ligne : <https://asivre.lillemetropole.fr/>

Pour asseoir cette politique structurante et ambitieuse, la MEL votait le 18 décembre 2020 le plan de développement de la lecture et des bibliothèques pour la période 2020-2026 (délibération n°20 C 0483) et par délibération n°22-C-0045 du 25 février 2022, elle décidait de mettre en œuvre une Bibliothèque Numérique Métropolitaine (BNM) qui a vocation à accompagner les communes partenaires du territoire dans la transition numérique au sein de leur bibliothèque. Ce projet est soutenu financièrement par l'État dans le cadre du label « bibliothèque numérique de référence » (BNR) obtenu en mars 2022.

La commune de Capinghem dispose actuellement d'une bibliothèque municipale comptant 56 inscrits à l'année (50 adultes et 6 enfants jusque 14 ans). Elle est gérée par 2 bénévoles à la retraite dont Mme Harmant, ancienne conseillère municipale à la retraite. A ce jour, la bibliothèque met à disposition uniquement des livres pour adultes et enfants dont les collections sont parfois vieillissantes. La superficie du bâtiment actuel ne permet pas le développement des collections ni d'un espace lecture. Le logiciel (MILORD) est obsolète.

La commune a pour projet de transférer la bibliothèque actuelle située rue Poincaré (derrière la mairie) à la maison olivier (rue d'Ennetières) et de créer une extension. Cette extension permettra de créer un espace ludothèque et lecture.

Le projet apportera un service public supplémentaire auprès de la population et contribuera au développement du réseau des bibliothèques métropolitaines notamment celui de la couronne nord.

Le déploiement de la bibliothèque numérique métropolitaine sur Capinghem apportera un moyen supplémentaire d'accéder à des ressources multiples aux usagers.

L'accès au numérique s'inscrit dans le cadre du PCSES de la future bibliothèque.

L'intégration à l'AMI permettra de remplacer l'ancien logiciel devenu obsolète.

Ce nouveau logiciel contribuera au développement de la nouvelle bibliothèque/médiathèque et donnera lieu à un accès facilité des services métropolitains, comme les ressources en ligne non présents actuellement aux adhérents.

La MEL propose 3 outils métropolitains :

1. Un logiciel de gestion des bibliothèques

Les objectifs : réduire le nombre de logiciels de gestion des bibliothèques sur le territoire pour favoriser les outils et services communs ; faciliter la construction de réseaux de proximité entre bibliothèques volontaires ; remplacer les logiciels obsolètes présents sur le territoire ; permettre un accès facilité à des services métropolitains, comme les ressources en ligne.

2. Des ressources en ligne

Proposer une offre documentaire complémentaire aux collections des bibliothèques du territoire ; attirer de nouveaux publics, les inciter à fréquenter les lieux bibliothèques et à utiliser les services des bibliothèques par une inscription obligatoire dans la bibliothèque physique de leur commune ; avoir une offre documentaire accessible 7 jours/7, 24h/24 sur le portail « à suivre... » et les portails communaux compatibles.

1. Un service expérimental de médiation numérique

Construire ensemble un outil de médiation numérique répondant aux besoins exprimés du territoire ; acculturation numérique par les agents ; assurer la médiation numérique auprès du public ; communication auprès des usagers (et non usagers en hors les murs) sur les nouveaux services numériques en bibliothèque ; test et appropriation d'outils en vue d'en acquérir par les communes grâce aux dispositifs MEL.

Les conditions d'accès de la MEL :

- La MEL souhaite, tout en bénéficiant de leur utilisation pour ses besoins propres, mettre à disposition des communes engagées des outils.
- Les modalités sont définies par un règlement de mise à disposition qu'il convient de faire signer par chacune des communes partenaires.
- La MEL assurera l'exploitation et la mise à disposition des outils à titre gracieux jusqu'en 2025.

Vu le dossier de candidature concernant l'appel à manifestation d'intérêt – bibliothèque numérique métropolitaine.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 059-215901281-20241017-CM2410D14-DE

S²LO

DECIDE à l'.....

- De valider le dépôt de dossier AMI – bibliothèque numérique métropolitaine de la commune de Capinghem
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier de candidature AMI – bibliothèque 6 numérique métropolitaine et tous les documents y afférents.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Résultat du vote : Pour 0 Contre 0 Abstention : 0 Unanimité : 18

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois
et an ci-dessus mentionné,

Le président de séance,
Maire de Capinghem
Christian Mathon

Secrétaire de séance
Vincent Ducourau



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
et publication le 31 octobre 2024

